

# Soldes d'été : démarrage le 30 juin !



© 2021 Les Echos Publishing

La date de début des prochains soldes vient d'être officiellement repoussée au 30 juin. Sauf en Moselle, les dates spécifiques applicables dans certains départements et territoires d'outre-mer sont inchangées.

---

## Le directeur général délégué de société anonyme est un dirigeant de droit !



© 2021 Les Echos Publishing

Selon les juges, étant considéré comme un dirigeant de droit, le directeur général délégué d'une société anonyme peut voir sa responsabilité engagée pour insuffisance d'actif lorsqu'il a commis une faute de gestion ayant contribué à cette

insuffisance.

---

## **Service civique : du nouveau pour la formation dispensée par l'association**



© 2021 Les Echos Publishing

Les modalités de déroulement et de financement de la formation civique et citoyenne dont les volontaires du service civique doivent bénéficier viennent d'être précisées par décret.

---

**Connaissez-vous la rentabilité de votre immobilier locatif ?**



© 2021 Les Echos Publishing

21 % seulement des propriétaires de logements loués connaissent le taux de rentabilité de leurs biens.

---

## **Chefs d'entreprise : connaissez-vous le prêt « croissance TPE » ?**



© 2021 Les Echos Publishing

Une offre de prêt est proposée aux petites entreprises par Bpifrance, en partenariat avec les régions, pour favoriser leur capacité d'investissement.

---

# De quoi est composé le patrimoine des ménages français ?



© 2021 Les Echos Publishing

Selon l'Insee, en 2018, 50 % des ménages français ont déclaré un patrimoine brut supérieur à 163 100 euros.

---

## Mise à disposition à une société de terres agricoles louées : gare aux conditions requises !



© 2021 Les Echos Publishing

Lorsque des exploitants agricoles ont mis des terres dont ils sont colocataires à la disposition d'une société mais que l'un

d'eux n'est pas associé dans la société, le bailleur est en droit d'obtenir la résiliation du bail pour cession prohibée.

---

## **Défaut de paiement des loyers par les entreprises fermées : du nouveau**



© 2021 Les Echos Publishing

Les entreprises qui sont affectées par une mesure de police administrative prise pour endiguer l'épidémie de Covid-19 ne peuvent encourir de sanctions de la part de leur bailleur pendant un certain temps en cas de défaut de paiement du loyer. Mais ce dernier peut désormais prendre des mesures conservatoires.

---

## **Fonds de solidarité : le formulaire pour le mois de**

# mai est en ligne



© 2021 Les Echos Publishing

Depuis quelques jours, le formulaire permettant d'obtenir l'aide du fonds de solidarité au titre du mois de mai est disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). La demande doit intervenir le 31 juillet 2021 au plus tard.

---

## Réunion des AG des associations : prolongation des mesures dérogatoires



© 2021 Les Echos Publishing

Les mesures dérogatoires prises pour faciliter la tenue des réunions des organes dirigeants et des assemblées générales des associations pendant la crise sanitaire sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2021.